

**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX  
GRILLE DE REMUNERATION TVL-2**

*Cette grille n'est plus appliquée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour les nouveaux contrats (mise en extinction).*

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)
  - 29h/semaine
2. **Grille en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	0	3 524,50 €	30,38 €
2	1	3 886,90 €	33,51 €
3	3	4 169,97 €	35,95 €
4	6	4 595,94 €	39,62 €
5	10	5 214,29 €	44,95 €
6	15	5 379,28 €	46,37 €

Cette grille est indexée sur le TVL.

**3. Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de Noël	80% d'un mois de salaire	Versé en novembre
Indemnité classe découverte	18,04 €	Taux journalier multiplié par le nombre de jours du séjour dans la limite de 21 jours/an

**Le Secrétaire Général**

A.E.F.E.

Lycée Jean Renoir  
Munich

Le secrétaire général

  
Sylvain Clairet

Le proviseur

  
Alain Houille

